

Pour une école fédératrice

**3 propositions pour (re)faire de l'éducation
le ciment de notre démocratie**

Septembre 2022



L'école, une question de...



NIVEAU ?

80 %, c'est la proportion de bacheliers dans une classe d'âge en 2019 contre 20 % en 1970 (source: ministère)



MOYENS ?

160 Md€ c'est la dépense intérieure d'éducation en 2020 contre 209 Md€ pour la santé (sources: ministères)



RECRUTEMENT ?

1,2 millions de personnels, dont 900 000 enseignants, pour 12,7 millions d'élèves, soit un ratio de 10,5 élèves par agent et de 14 élèves par enseignant (source: ministère)



AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS ?

48 % des écoles primaires comptent au plus 4 classes et leur directeur ne dispose qu'au plus de 12 jours de décharge par an (source: ministère)



MORAL ?

26 % des enseignants ont une image négative de leur métier (source: SNUipp)



ÉGALITÉ DES CHANCES ?

89 %, c'est la proportion des lycéens en situation de handicap scolarisés dans un lycée professionnel (source: ministère)



DÉMOGRAPHIE ?

2030, c'est la date à partir de laquelle la France comptera davantage de plus de 65 ans que de moins de 25 ans (source: INSEE)

Introduction : répondre au burn-out de l'école

On demande beaucoup à l'école. Trop sans doute.

Face aux tensions qui l'ébranlent, la France se tourne d'instinct vers les creusets de son unité, au premier rang desquels son école. Mais cette école, dédiée à la sélection des « nouvelles élites » de la Révolution industrielle, n'a pas su relever le défi de sa démocratisation et apparaît enlisée dans les difficultés de la massification scolaire.

Élevée au rang de matrice d'un projet de société, elle rechigne à se conformer à une réalité économique et sociale trop étroite, et s'épuise à incarner les promesses de mérite et de justice, contre vents et marées.

Car la crise de l'école est aussi une crise de l'État.

Notre vieux débat national s'est souvent attaché à distinguer république et démocratie pour souligner qu'au pays de Renan la volonté politique dépasse la diversité de la société. Les difficultés de l'école républicaine sont aussi celles d'une Nation qui peine à éprouver son unité au milieu des mutations des temps.

Faut-il pour autant abandonner cette promesse comme un vieux rêve obsolète ? Cette école ne pourrait-elle pas recevoir d'autres figures que Ferry, son certificat d'études et ses hussards ? La mission de l'école, justement, ne revêt-elle pas une actualité brûlante dans un monde où l'effondrement des repères suscite partout le repli ?

Baisse du niveau ou reproduction sociale, l'enjeu n'est pas d'accabler une école qui ne peut répondre seule aux contradictions de la société et à la succession des crises. Quels que soient la valeur et l'engagement des enseignants, ils ne peuvent pas être tenus comptables des mutations de la famille, du travail, du rapport à l'autorité.

L'éducation est un défi pour l'ensemble de la société, dont il s'agit ici d'esquisser les perspectives pour dépasser les postures et les polémiques. Ce n'est qu'en mobilisant familles, associations, entreprises, collectivités, que l'école pourra redevenir l'instrument privilégié du projet républicain.

Sommaire

1. Du prêt-à-porter au sur-mesure : personnaliser l'éducation

1.1 La personne au centre des apprentissages

1.2 Collège unique, collège inique ?

2. De soliste à chef d'orchestre : les enseignants, clés de voûte de l'école

2.1 Reconnaître et valoriser l'engagement hors de la classe

2.2 Nouvelles partitions : ouvrir et personnaliser les carrières

3. Du château fort au jardin public : l'école au centre du village

3.1 L'école, portail de la République

3.2 Vers la démocratie éducative locale

Conclusion : l'école ne s'en sortira pas seule !

1. Du prêt-à-porter au sur-mesure : personnaliser l'éducation.

L'éducation déboussolée

Enlisé dans les polémiques du « comment ? », le débat éducatif occulte trop souvent la question essentielle du « pourquoi ? ». Quelle mission la société confie-t-elle au système éducatif, et comment cette mission se décline-t-elle aux différents niveaux qui y concourent : politique familiale, soutien à la parentalité, enseignement obligatoire, enseignement supérieur, enseignement professionnel, éducation tout au long de la vie ?

Faute d'objectif partagé, l'écart ne cesse de croître entre les exigences de l'école, celles de la société et le niveau des élèves. Le slogan du « retour aux fondamentaux » occulte la question essentielle : quels sont donc ces fondamentaux que tout écolier doit maîtriser impérativement pour préserver l'avenir, le sien et celui de la société ? De ce point de vue, au-delà des impératifs « lire, écrire, compter », la recherche montre que « se conduire en société », « coopérer » ou « gérer ses émotions » doivent également figurer parmi ces fondamentaux.

Focus : un socle et des cycles

Depuis la loi pour l'école de la confiance (2018), les enfants résidant en France sont soumis à une obligation de scolarité de 3 à 16 ans. Cette période doit leur permettre d'acquérir un socle commun de connaissances, de compétences et de culture (art. 122-1 du Code de l'éducation), défini par décret du ministre chargé de l'éducation nationale après avis du Conseil national des programmes.

Introduit en 2005, mis en œuvre dans les établissements à partir de 2007 et refondu en 2015, le socle définit les compétences et connaissances attendues de tous les élèves au terme de la scolarité obligatoire. Sa déclinaison en cycle de trois ans visait à introduire davantage de souplesse afin de s'adapter au rythme de progression des élèves.

Ces innovations ont cependant très inégalement été mises en pratique.

1.1. La personne au centre des apprentissages :

Situation :

Les sciences de l'éducation comme les sciences cognitives ont mis en exergue les compétences humaines nécessaires au développement de l'enfant. Ces aptitudes comportementales, rassemblées sous le vocable de compétences psycho-sociales (CPS) forment une trame sous-jacente pour l'épanouissement de l'enfant : capacité à s'intégrer dans un groupe, à saisir des codes implicites, à maîtriser et à exprimer ses émotions, etc [1].

La question de savoir dans quelle mesure ces *soft skills* peuvent faire l'objet d'apprentissages et sous quelles modalités apparaît déterminante pour deux raisons principales :

- **pour des raisons d'égalité des chances**, comme la transmission de ces compétences implicites, vecteurs de reconnaissance et de distinction, a largement lieu dans le cercle familial ;
- **la part croissante des missions éducatives de l'école renforcent encore les déterminants culturels et sociaux de la réussite scolaire** : éducation à la santé, à la citoyenneté, à la sexualité, au développement durable, à l'égalité entre les filles et les garçons, etc.

Recommandations :

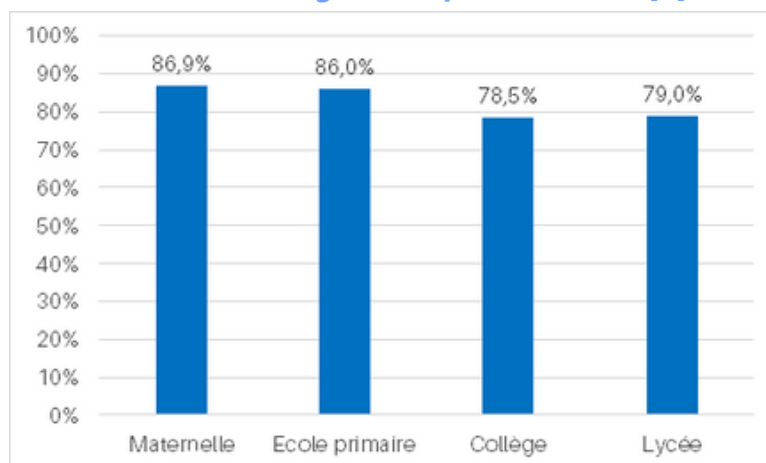
Fondée sur la relation avec l'environnement immédiat, l'acquisition des CPS se prête mal à un programme national, et invite surtout à s'assurer de l'appropriation des apprentissages :

- en renforçant les liens entre apprentissages théoriques et pratiques, cognitifs et empiriques, entre la classe et les activités périscolaires, culturelles et sportives ;
- en s'assurant du suivi des élèves tout au long de leur scolarité, notamment au moment des passages charnières que constituent le CP, la 6^{ème} et la 3^{ème} ;
- en confiant aux établissements le soin de décliner concrètement cette ambition, en fonction des réalités sociales et culturelles locales.

De ce point de vue, l'attention légitime aux apprentissages fondamentaux ne doit pas occulter l'importance du cycle de consolidation (CM1-6^{ème}). La rupture entre l'école élémentaire et le collège constitue en effet un moment de vulnérabilité bien identifié par les familles, dont la préférence pour le privé s'accroît nettement au passage en 6^{ème} (figure 1).

Figure 1. la part du privé s'accroît à l'entrée en 6^{ème}

Part des élèves scolarisés dans l'enseignement public en 2020 [2]



PÉPITE ÉDUCATIVE

Energie Jeunes : les CPS au service de la réussite



Energie Jeunes est une association dédiée à la prévention du décrochage scolaire. Créée en 2009, reconnue d'utilité publique et agréée par le ministère de l'Éducation Nationale, elle touche 120 000 collégiens dans toute la France.



Son programme se déploie du CM2 à la 3^{ème}, sous la forme de courts ateliers de 55 minutes en classe avec les enseignants. Fondés sur la recherche dans le domaine des compétences psychosociales, ces ateliers visent l'installation progressive de comportements propices aux apprentissages: plaisir d'apprendre, attention, persévérance, coopération, etc.



Répétées 3 fois par an et par classe, les interventions d'Énergie Jeunes suscitent l'engagement des élèves dans leurs apprentissages en ciblant des croyances et des postures limitantes. Chaque classe est accompagnée pendant 4 ans au travers de 12 rencontres, qui sont autant d'occasions de faire le point sur le chemin parcouru.



D'après une étude conduite entre 2014 et 2019 [3], par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, le programme produit un impact positif sur les résultats scolaires, grâce à « un changement d'état d'esprit des élèves et d'une amélioration de leurs comportements », pour un « rapport coût-bénéfice remarquable au regard d'autres dispositifs comparables ».

[2] Repères et références statistiques 2021, ministère de l'Éducation nationale

[3] Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, analyse et synthèse, n°57 (avril 2022)

1.2. Collège unique, collège inique ?

Situation :

A rebours de son ambition universelle, le collège met *de facto* en œuvre une sélection fondée sur les compétences de la filière générale. A peine sortis du primaire, les élèves en difficultés sont progressivement acculés au couperet d'une orientation souvent vécue comme un douloureux échec.

Au surplus, l'organisation du collège ne correspond pas aux besoins de sécurité et de confiance des adolescents, pour les raisons suivantes :

- l'organisation des enseignements sous l'égide d'une dizaine de professeurs distincts complique l'accompagnement des élèves et accroît les déterminants socio-culturels ;
- les enseignements pratiques et professionnels sont de fait dévalorisés par le primat des matières générales (mathématiques, français, histoire-géographique).

Recommandations :

Pour que chacun puisse effectivement faire l'expérience «de ses vertus et de ses talents», il serait préférable de prolonger l'enseignement primaire en élargissant le champ des apprentissages, notamment pour valoriser les enseignements appliqués et professionnels.

Une refonte ambitieuse du collège permettrait de relever les promesses de démocratisation de l'enseignement :

- en élargissant le socle commun d'enseignements, pour donner plus de part aux apprentissages pratiques et aux travaux collectifs pour tous les élèves ;
- en modulant davantage les apprentissages aux besoins des enfants afin de diversifier les expériences pédagogiques et le développement de l'adolescent ;
- en renforçant l'accompagnement individuel des élèves, en vue de la formation d'un projet d'orientation au travers de soutiens et d'expériences complémentaires adaptés.



PÉPITE ÉDUCATIVE Crée Ton Avenir !!! : l'éducation à l'orientation

Association agréée par l'Education nationale, Crée ton avenir!!! se dédie à l'orientation et à la découverte des métiers. Son action repose sur la conviction les jeunes sont à même de choisir pourvu qu'on leur en donne les clés et qu'on leur permette une vraie exploration préalable.



Alors que la moitié des jeunes estiment ne pas avoir été bien accompagnés dans leur orientation [4], Crée ton avenir propose aux enseignants de construire, sur les horaires dédiés à l'orientation, un véritable parcours de découverte et d'exploration de la 4ème à la terminale.



Les enseignants sont accompagnés pour concevoir et animer des ateliers d'éducation à l'orientation, grâce à des kits pédagogiques par niveau, conçus en cohérence avec le tissu économique local et les filières de formation. Crée ton avenir propose également des stages collectifs de 3ème « clé en main », d'une semaine en entreprise ou dans l'établissement scolaire, composés d'ateliers de découverte des métiers et d'interventions de professionnels.



- à la rentrée 2022, plus de 11 000 jeunes accompagnés dans 5 régions ;
- 89 % des jeunes bénéficiaires estiment avoir fait des choix qui leur correspondent (enquête interne conduite en 2022 auprès des bénéficiaires) ;
- 40 programmes de stages organisés pour 640 jeunes.

2. De soliste à chef d'orchestre : les enseignants, clés de voûte de l'école.

Le blues des hussards

Crise des « stylos rouges », suicide d'une directrice d'école, sentiment d'abandon face à la crise sanitaire, conflits de légitimité : l'actualité récente de l'école souligne la profondeur du malaise que traverse la condition enseignante.

Focus : Une crise occultée ?



Dans un sondage de mars 2022, le Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles (SNUipp) révèle que seuls 19% des enseignants du primaire estiment que le métier d'enseignant jouit d'une bonne image dans la société contre 59% du grand public.

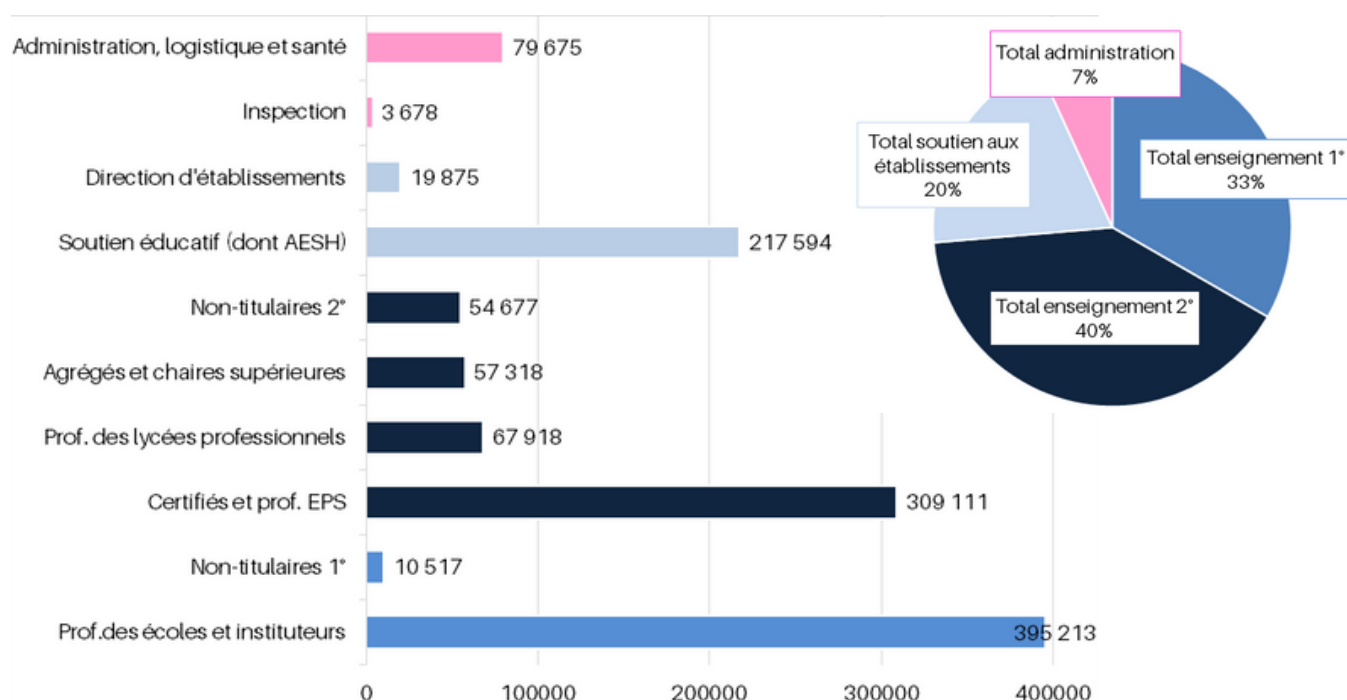
Cet écart souligne le sentiment des enseignants de traverser une crise profonde leur métier, qui reste minimisé ou ignoré par l'opinion publique.

Le nouveau ministre a annoncé la tenue d'une grande concertation dans les établissements scolaires, qui vise à préparer les réformes d'ampleur annoncées par le Président de la République. Au-delà des enjeux internes à l'Éducation nationale, le nouveau ministre pourrait s'attacher à renforcer la dimension sociétale de sa politique.

A court terme, ces débats devraient cependant surtout s'attacher au dialogue avec les enseignants en tirant des conclusions des dysfonctionnements récents :

- **saluer leur implication dans la crise sanitaire**, en particulier dans le premier degré ;
- **reconnaître le besoin d'un plus grand soutien** au regard des charges croissantes des équipes pédagogiques ;
- **inviter à sortir de la culture du « pas de vague »**, dénoncée avec force par les enseignants.

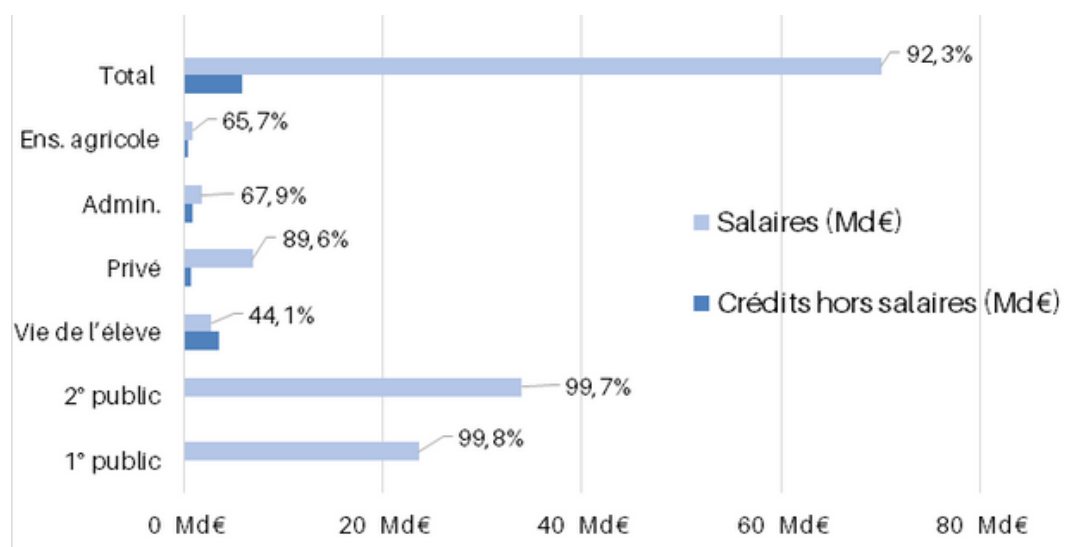
Figure 2. L'administration ne représente que 7% des emplois Effectifs de l'Éducation nationale [5]



2.1. Reconnaître et valoriser l'engagement hors de la classe

Figure 3. Les salaires au centre du jeu

Part des rémunérations dans les crédits de la mission enseignement scolaire en 2022 [6]



Situation :

Ces orientations apaisantes et valorisantes devraient pouvoir s'appuyer sur les mesures de revalorisation d'ores et déjà annoncées :

- **Dès la rentrée 2023, la revalorisation des débuts de carrière** au travers d'un seuil d'entrée de 2000€ nets, qui devrait néanmoins entraîner un « aplatissement » de la progression salariale sur les 15 premières années (cf. graphique) ;
- **D'ici la fin du quinquennat, l'augmentation de l'ensemble des enseignants**, notamment afin d'effacer la perte d'attractivité des milieux de carrière.

Au total, ces mesures devraient à l'orée 2027 se traduire par une hausse d'au moins 10% de la masse salariale du ministère, correspondant à 7 Md€ annuels. La ventilation de cet effort devra permettre au ministre de rassurer les enseignants tout en posant les jalons des évolutions ambitieuses promises par le Président de la république.

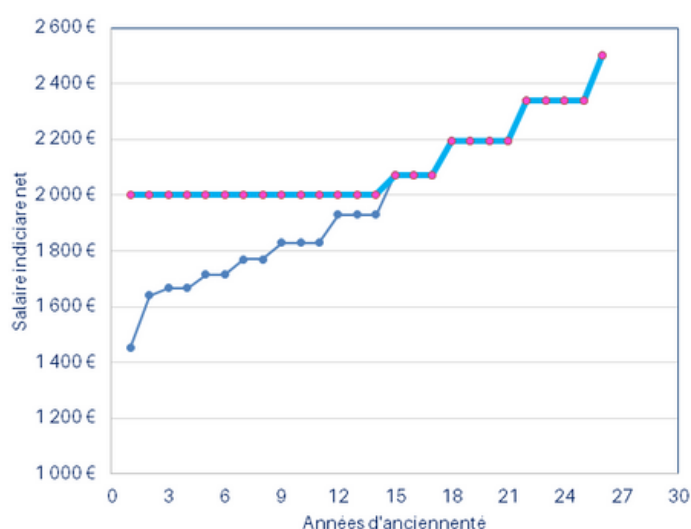


Figure 4. Un aplatissement des carrières ?

Rémunération indiciaire des professeurs de classe normale [7]

[6] Annexe au projet de loi de finances 2022, projet annuel de performance de la mission « enseignement scolaire »

[7] Grille indiciaire des professeurs des écoles et des professeurs certifiés au 1er janvier 2022 (site du ministère)

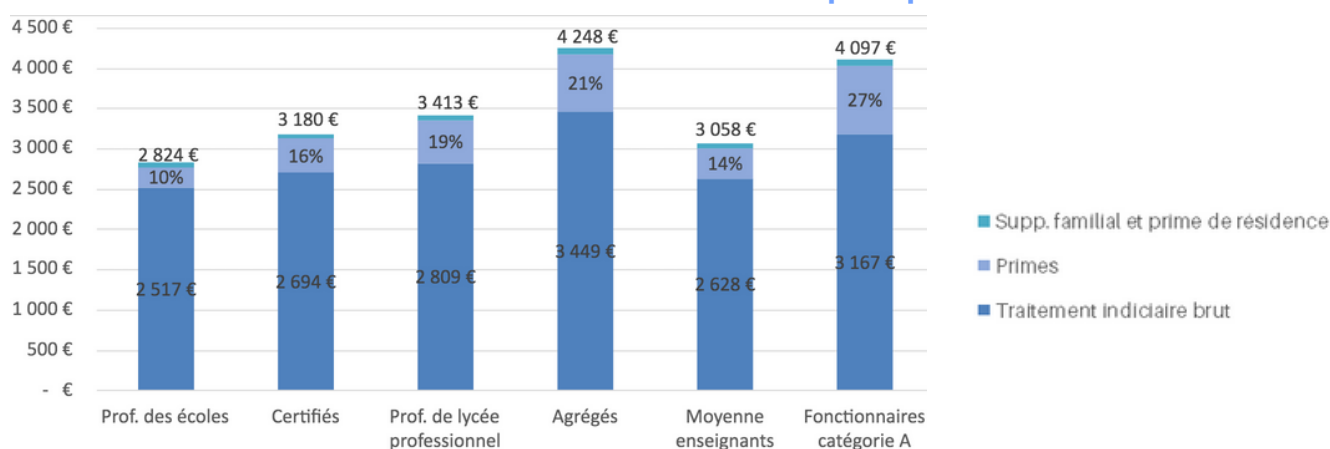
Recommandations :

Les négociations avec les organisations syndicales devraient porter sur la répartition entre mesures générales et mesures ciblées. Si une revalorisation globale se justifie au regard de l'écart salarial croissant avec les diplômés du supérieur [4], le déploiement d'une politique indemnitaire ciblée apparaît nécessaire pour répondre durablement aux principaux déficits d'attractivité identifiés.

En effet, parmi les corps de catégorie A, les enseignants se singularisent par la faible part de leurs primes et indemnités : la part indemnitaire moyenne de leur rémunération ne représente que la moitié de celle des autres corps de catégorie A (figure 5). Au bilan, l'écart salarial entre enseignant et fonctionnaires de catégorie A monte à près de 35% avec les primes, contre 20% hors primes.

Figure 5. Les enseignants ont moitié moins de primes que la moyenne des fonctionnaires de catégorie A

Part des indemnités dans le traitement total de la fonction publique d'État



De façon correspondante, la carrière des enseignants n'implique pas d'évolution. Généralement pas placés en situation d'encadrement, ils ne sont pas soumis à des obligations de mobilité : un enseignant peut enseigner toute sa carrière la même matière aux mêmes classes dans le même établissement.

Le doublement de la part indemnitaire de la rémunération des enseignants, pour atteindre la moyenne des corps de catégorie A, permettrait de mieux valoriser les initiatives, la mobilité professionnelle et l'investissement dans la formation professionnelle. Cet effort se traduirait par une hausse moyenne de 10 à 15% du salaire moyen des enseignants.

Focus : salaires des fonctionnaires ; grille et primes

La rémunération des fonctionnaires se compose :

- d'une part indiciaire liée au statut, c'est-à-dire grade et à l'échelon occupé dans le corps d'appartenance, dont l'évolution est largement fondée sur l'ancienneté ;
- d'une part indemnitaire liée à l'emploi et aux compétences acquises au cours de la carrière, notamment au travers des certifications professionnelles.

En 2014, pour améliorer la lisibilité des carrières et encourager la mobilité, les diverses primes et indemnités des fonctionnaires ont été regroupées pour créer un référentiel unique [5]. L'indemnité, liée à l'emploi occupé, constitue un puissant élément de valorisation et de motivation et peut représenter plus de 50% du salaire total.

[8] Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale (2019)

[9] Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

[10] En France, les salaires effectifs des enseignants sont inférieurs aux revenus de tous les actifs diplômés du supérieur : -21 % en maternelle, -23 % dans l'élémentaire, -12 % dans le premier cycle du secondaire (DEPP, 2019)

2.2. Nouvelles partitions : ouvrir et personnaliser les carrières.

Situation :

En tout état de cause, la revalorisation du salaire des enseignants doit aller de pair avec une clarification de leurs missions. Leur travail effectif, estimé en moyenne plus de 40 heures par semaine [11], est plus de 2 fois supérieur aux seules obligations hebdomadaires de services, qui se bornent aux heures passées devant les élèves [12].

Cette définition restrictive du travail des enseignants n'apparaît pas adaptée compte tenu de l'importance décisive de leur investissement hors de la classe : suivi individualisé des élèves, relations avec les familles, formation continue, travaux pédagogiques en équipe, etc. Au bilan, entre 30 % et 80 % du travail des enseignants reste largement indéterminé, alors même que la Cour des comptes souligne que 20 % des absences des enseignants serait dû à la formation continue [13].

Cette clarification de leurs missions permettrait également d'envisager une plus grande complémentarité des profils d'éducateurs au sein même de l'école. L'ambition d'une plus grande continuité entre l'enseignement et la pratique invite à renforcer la diversité des missions et des profils à l'intérieur même de l'école.

A titre d'exemple, en maternelle, le modèle des ATSEM [14] a montré sa pertinence pour mieux adapter les apprentissages aux besoins des enfants et pourrait être étendu en primaire. Au surplus, le renforcement des liens avec l'enseignement permettrait de mieux valoriser les métiers de l'animation et de placer plus régulièrement les enseignants en position d'encadrement.

Focus : féminisation de l'enseignement : ressorts et opportunités

La féminisation massive des métiers de l'enseignement invite à repenser les ressorts de leur attractivité : 70 % de enseignants sont des femmes, près de 84 % dans le premier degré, dont plus de 90 % dans les écoles privées.

Si les ressorts de cette féminisation doivent être précisés, elle pourrait être liée aux conditions de conciliation avec la vie familiale qu'offre l'enseignement. Cette hypothèse apparaît d'autant plus forte dans le premier degré dans lequel 22 % des professeures de écoles ont moins de 35 ans et où la part de temps partiel est la plus forte [15].

Sous cette hypothèse, l'augmentation de la part des hommes dans les métiers de l'enseignement pourrait constituer un levier important d'une plus grande implication des pères dans l'éducation de leurs enfants.

[11] Enquête « Emploi du temps » (INSEE, 2010)

[12] 25 heures dans le premier degré et de 14 heures pour les agrégés à 18 heures pour les certifiés dans le second degré. Ces obligations de services ont été complétées en 2008 dans le premier degré par un forfait annuel de 108 heures, soit 3 heures par semaines, pour les activités pédagogiques complémentaires, les travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés.

[13] Cour des comptes, « la gestion des absences des enseignants », rapport public thématique, décembre 2021

[14] Les agents territoriaux spécialisés dans les écoles maternelles apportent une assistance technique et éducative aux enseignants en classes de maternelle.

[15] 12 %, d'après le bilan social de l'éducation nationale 2020-2021

Recommandations :

Au-delà des aspects salariaux, le ministre devra s'attacher à apporter des réponses durables à la crise d'attractivité des métiers de l'éducation. Et ce d'autant que succession des crises a fragilisé la confiance des enseignants dans leur employeur et que les questions d'éducation mobilisent peu une opinion publique désabusée.

La revalorisation de la condition enseignante pourrait s'appuyer sur une plus grande ouverture des carrières, ainsi que le recommande la médiatrice de l'Éducation nationale [16]:

- **interne : en proposant des nouvelles responsabilités tout au long de la carrière**, au travers de parcours de carrière types, fondés sur une mobilité accrue entre le premier degré et le premier degré, vers des fonctions de direction, d'inspection ou d'administration;
- **externe, afin d'encourager les mobilités professionnelles entrantes.** L'enseignement pourrait attirer des salariés qualifiés du secteur privé souhaitant privilégier un nouveau projet professionnel ou un cadre plus compatible avec la vie familiale ;
- **au travers d'échanges réguliers avec le tissu économique et associatif**, sur le principe des semestres ou années sabbatiques : des immersions professionnelles de 4 mois, tous les 4 ans, pour la moitié des professeurs, coûteraient 2 % de la masse salariale [17].

Ces évolutions supposent de déployer une gestion individualisée des carrières des enseignants, en complément de garanties statutaires réaffirmées. La « gestion RH de proximité », instaurée par le Grenelle de l'éducation, devra être amplifiée pour que tous les enseignants puissent disposer d'un véritable dialogue de gestion annuel.

En particulier, la mobilité professionnelle, sur le plan géographique comme fonctionnelle, doit être mieux accompagnée pour constituer un véritable levier d'attractivité.

Le choix de l'école

PÉPITE ÉDUCATIVE

Le choix de l'école : accompagner l'entrée dans le métier des nouveaux enseignants

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, l'association « **Le Choix de l'école** » accompagne la reconversion dans l'enseignement de jeunes diplômés et actifs qui souhaitent exercer une profession avec une contribution sociale forte.

Pour permettre à ces enseignants débutants de progresser en continu, de faire progresser leurs élèves, et de s'épanouir dans leurs missions, « **Le Choix de l'école** » les forme et les accompagne pendant leurs deux premières années d'exercice dans des établissements situés en quartiers prioritaires: écoles primaires, collèges, lycées généraux, technologiques et professionnel.

Pendant 2 ans, les enseignants bénéficient de 300 heures de formation par des professionnels expérimentés de l'Éducation nationale : enseignants, chefs d'établissement, recteurs, etc. :

- un campus d'été d'un mois pour préparer leur première rentrée scolaire ;
- tout au long de l'année, un accompagnement dans leur matière et sur des sujets transversaux: climat de classe, orientation, décrochage scolaire, différenciation pédagogique, etc.
- Depuis 2015, 310 jeunes diplômés et jeunes actifs, âgés de 22 à 35 ans, se sont reconvertis dans l'enseignement au sein de l'Éducation nationale avec Le Choix de l'école.
- 55 000 élèves scolarisés en quartiers prioritaires ont eu un enseignant accompagné par Le Choix de l'école dans 4 académies partenaires: Créteil, Versailles, Paris, Aix-Marseille.
- À l'issue de leurs deux premières années avec l'accompagnement du Choix de l'école, plus de 55% des enseignants passent les concours de l'éducation et deviennent titulaires.

[16] Disponible sur le site du ministère.

[17] Estimation VersLeHaut

3. Du château fort au jardin public : l'école au centre du village

3.1. L'école, portail des services publics

Situation :

L'évolution des politiques publiques a transformé le rôle de l'école, qui fait de plus en plus figure de carrefour des services publics. Avec 45 000 établissements répartis sur tout le territoire, l'école plonge sans comparaison possible dans le quotidien des Français. Dans le champ sanitaire et social, l'accent mis sur la prévention et l'accompagnement a conduit de nombreux dispositifs à tisser des liens féconds avec l'école.

Alors que l'action publique s'épuise à réunir, coordonner, piloter les acteurs locaux, l'école constitue une référence claire et un point de passage obligé. De ce point de vue, le rattachement des politiques de jeunesse à l'Éducation nationale en 2019 offre des opportunités qui n'ont pas été pleinement saisies à ce stade.

Par ailleurs, l'expérience de l'éducation prioritaire a montré l'intérêt pour l'école de mieux s'appuyer sur les caisses d'allocations familiales. En effet, les CAF financent des dispositifs de soutien aux familles et de suivi des élèves en difficultés dont la mise en œuvre pourrait davantage associer les équipes pédagogiques des écoles et collèges.

Recommandations :

La généralisation de projets éducatifs locaux pourrait permettre de mieux mobiliser le tissu associatif. C'est en particulier le cas pour la relation avec les familles, dont on sait qu'elle constitue un facteur puissant de réussite des élèves : la mise en œuvre des espaces parents, instaurés par la loi de 2012, montre l'importance d'un tiers associatif, disposant de liens préexistants avec les familles et l'enfant.

Une approche plus territoriale de l'école permettraient de mieux associer le monde économique. La mobilisation des entreprises constitue un vrai levier pour les apprentissages en soulignant les liens entre théorie et pratiques et en inscrivant la découverte des métiers dans une réalité locale. Elles peuvent également participer au développement du mentorat, notamment à l'occasion du stage de 3ème, ou aux projets de micro-entreprises.



PÉPITE ÉDUCATIVE OEPRE : l'école au service de l'intégration des réfugiés et demandeurs d'asile

« Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) est un dispositif conjoint de l'Éducation nationale et de l'Intérieur, qui prévoit l'accueil et l'information des parents allophones dans les écoles hors temps scolaires.

Au sein de l'établissement scolaire, la mise en place de l'atelier OEPRE permet souvent de mobiliser l'équipe pédagogique pour organiser d'autres initiatives à destination des parents telles que le Café des parents. *In fine*, il se traduit par une plus grande implication des parents dans la scolarité de leur enfant.

De la même manière, les formations aux premiers secours, l'éducation à la sécurité routière ou au développement durable sont mises en œuvre dans le cadre de partenariats dans le cadre scolaire ou périscolaire. Au bilan, il n'est plus aucune politique d'envergure qui n'ait de volet éducatif.

L'école et les associations : mariage de la souris et de l'éléphant ?

L'Éducation nationale s'appuie de plus en plus sur les associations, en particulier pour les activités artistiques et culturelles. Le tissu associatif offre en effet des ressources locales aux enseignants pour diversifier et prolonger les apprentissages : éducation à l'égalité entre les filles et les garçons, au développement durable, etc. Majoritairement animées par les plus de 55 ans, les associations constituent également un lieu privilégié du dialogue entre les générations [18].

Si le rôle des associations est croissant pour la mise en œuvre des politiques publiques, il reste encore très politique et centralisé. Dans le champ éducatif, l'agrément « association complémentaire de l'école » relève d'une décision du ministre, tandis que les financements reposent encore trop exclusivement sur l'attribution de subventions, qui favorisent *de facto* les grandes structures et les positions acquises.

Malgré une ambition partenariale, le déploiement des cités éducatives continue de relever d'une approche administrative et pilotée de l'initiative locale. Dans les quartiers de la politique de la ville, elles visent à susciter, sous la houlette du binôme préfet-recteur, une « communauté éducative » avec les enseignants, les associations et les collectivités. Au bilan, il reste malaisé d'établir des partenariats équilibrés entre l'Etat et des associations locales dont la légitimité et la dynamique reposent sur l'indépendance et la proximité avec les familles.

Pour pleinement jouer leur rôle d'intermédiaires, les associations ne doivent pas dépendre trop exclusivement de subventions publiques. La création d'un cadre de commande publique *ad hoc* pourrait permettre de clarifier les engagements des parties et de sécuriser les associations. Dédié aux associations agréées, ces cadres de partenariat pourraient être mobilisés par les académies, les établissements ou les collectivités en vue de répondre à un besoin éducatif particulier, par exemple pour le soutien scolaire ou l'éducation à la santé.

3.2. Vers la démocratie éducative locale

Situation :

De la décentralisation résulte une compétence éducative fragmentée, qui n'apparaît pas adaptée aux besoins des enfants :

- **la distinction entre pédagogie et fonctionnement** l'une à la main du ministère et l'autre à la charge des collectivités, apparaît désuète au regard de la personnalisation des apprentissages et d'une plus grande continuité éducative des temps de l'enfant ;
- **l'attribution à la découpe des écoles, collèges et lycées aux collectivités** n'apparaît pas cohérente avec un accompagnement des élèves tout au long de leur scolarité.

A titre d'exemple, la continuité école-collège implique de mettre en œuvre un projet éducatif avec trois financeurs principaux : la commune, en charge des écoles primaires, le département en charge du collège, et l'État. Si on adjoint à ce trio l'ensemble des parties prenantes : intercommunalité, familles, caisses d'allocation familiales, associations, etc., on mesure l'ampleur du marais administratif dans lequel s'enlisent les meilleures volontés.

Ce constat invite à simplifier l'organisation éducative en privilégiant la compétence générale de l'échelon local. Cette compétence générale, de l'école maternelle au collège, permettrait de renforcer la cohérence et la continuité de la scolarité obligatoire, de 3 à 16 ans.

Le rapprochement entre maternelles, élémentaires et collèges permettrait d'adosser les écoles à des structures administratives de proximité, disposant de véritables capacités de direction et d'animation. Ces rapprochements permettraient de répondre aux fragilités administratives des écoles.

Focus : Les projets éducatifs de territoire

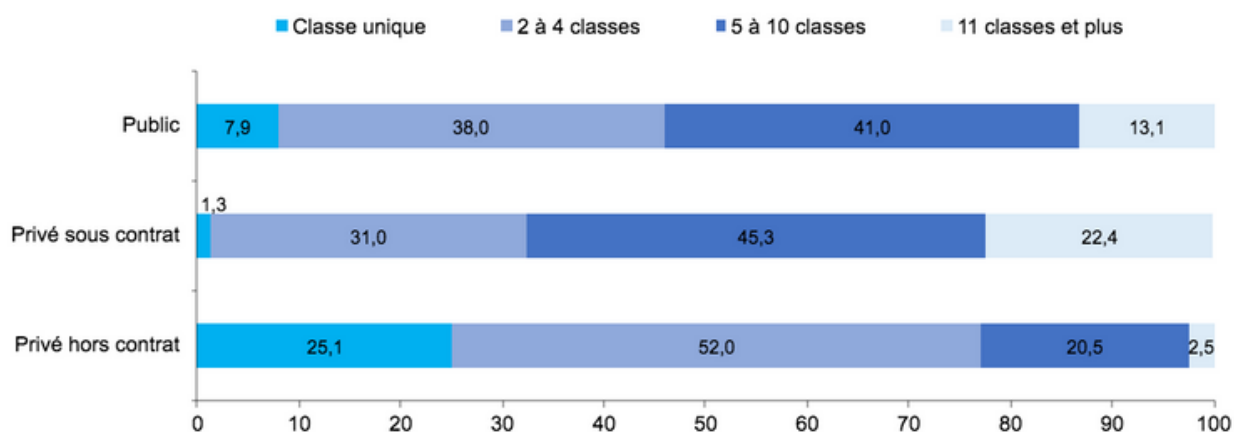
Introduits dans la loi de 2013, les projets éducatifs de territoire visent à « favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication » [13]. Concrètement, ils conditionnent surtout les aides aux collectivités pour l'établissement d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de Vincent Peillon.

Actuellement confinés aux activités périscolaires et vidés de leur intérêt par le retour général à la semaine de 4 jours, ces projets pourraient être étendus à l'ensemble des temps de l'enfant pour constituer, sur une base pluriannuelle, le document de référence du partenariat entre les collectivités et les différents services de l'Etat.

Cette orientation ne saurait être fondée que sur la différenciation territoriale : en fonction des situations, les écoles pourraient constituer des regroupements primaires seules ou autour d'un collège ; de la même façon la compétence éducative pourrait être confiée à la commune ou à l'intercommunalité. A rebours des échecs successifs de territorialisation par le haut, une approche fondée sur l'initiative locale permettrait d'associer *ab initio* les collectivités.

Alors que près de la moitié des écoles primaires comptent 4 classes et moins (figure 6), l'identification par les collectivités des mutualisations pertinentes permettraient de mettre en œuvre des projets ambitieux, correspondants mieux aux enjeux géographiques et démographiques locaux.

Figure 6. Près de la moitié des écoles comptent moins de 5 classes
Nombre de classes par école primaire à la rentrée 2020 [19]



[18] Article L 551-1 du Code de l'éducation

[19] Repère et références statistiques 2021, ministère de l'Éducation nationale



**Conseil
d'évaluation
de l'École**

Focus : le Conseil d'évaluation de l'école

Autorité administrative indépendante, le Conseil d'évaluation de l'école (CEE) est chargé depuis 2019 de définir le cadre méthodologique de l'évaluation des établissements.

Le CEE entend amplifier un « effet établissement ». Conduites sur une année scolaire, Les évaluations, visent à mieux appréhender les besoins des élèves et des équipes éducatives en s'appuyant sur l'environnement local. Au terme de cette évaluation, la formalisation d'un « projets d'établissements » doit permettre de renforcer le partenariat avec les collectivités, les associations et les familles.

En décembre 2021, au terme d'une première campagne perturbée par la crise sanitaire, 950 établissements du second degré, avaient conduit une démarche d'auto-évaluation, soit près de 10% établissements. D'ici 2025, tous les établissements scolaires, du premier comme du second degré devraient avoir fait l'objet d'une évaluation.

En confiant les projets éducatifs aux acteurs locaux, l'État pourrait se concentrer sur ses missions d'orientation et de contrôle :

- définition à niveau réglementaire des objectifs des politiques éducatives;
- diffusion d'une expertise pédagogique ;
- évaluation des projets éducatifs et contrôle des établissements, sur le modèle des évaluations initiées par le Conseil d'évaluation de l'école;
- garanties apportées aux fonctionnaires, notamment en vue de leur mobilité géographique et de l'évolution de leur carrière.

Comme le suggère la Cour des comptes, les missions des corps d'inspection seraient ainsi recentrées sur l'expertise pédagogique, notamment au travers du développement de l'évaluation collective, à l'échelle des établissements ou des projets éducatifs des collectivités [20].

PÉPITE ÉDUCATIVE

Vaulx-en-Velin rassemblée pour sa jeunesse

A Vaulx-en-Velin, berceau de la politique de la ville depuis les émeutes urbaines des années 1980 et la « marche pour l'égalité », familles et acteurs éducatifs ont noué des relations approfondies pour accompagner les jeunes Vaudais dans leur scolarité.

Dans une commune longtemps un bastion communiste, les associations concourent historiquement à l'éducation des jeunes Vaudais. Grâce à un contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS) avec la caisse d'allocation familiale, le centre social de Grand Vire propose à plus de 300 familles une offre éducative large : crèche, soutien scolaire, ateliers d'éloquence, etc.

Aors que près de la moitié des Vaudais ont moins de 30 ans, les figures de réussite constituent des leviers précieux. Dans le quartier du Mas du Taureau, « Promotion Vaulx'taire » accompagne les lycéens tandis que « Cœur Banlieu'Zhar », dont le fondateur a bénéficié du dispositif REP de Sciences-Po Paris, prodigue des cours de soutien scolaire et que A Vaulx AmbitionS (AVAS) mobilise les entrepreneurs locaux pour identifier des places en alternance.

Sous l'impulsion d'Hélène Geoffroy, ancienne ministre de la ville, la municipalité s'est investie dans le déploiement d'une cité éducative autour du lycée général et technologique Robert Doisneau, du lycée professionnel des Canuts, de 5 collèges et de 19 groupes scolaires primaires. Dans ce cadre, le centre social de Grand Vire accueillera désormais les collégiens exclus avec un éducateur spécialisé.

Conclusion : l'école ne s'en sortira pas seule !

La compétition internationale, les tensions sociales et les bouleversements environnementaux plaident pour un effort important en matière d'éducation.

Cependant, les mandats précédents ont souligné l'ampleur des fragilités et des blocages qui entravent notre système éducatif.

Le malaise des enseignants, en particulier, interroge les marges de manœuvre réelles de la rue de Grenelle. Alors que leur statut apparaît, à tout point de vue, en nette dégradation, il ne semble pas raisonnable d'espérer les remobiliser sans gages de réassurances clairs et de garanties pour l'avenir.

Dans un domaine aussi vital pour la vie de la Nation, l'enjeu est humain avant d'être budgétaire. Toutes dépenses confondues, la part du PIB que la France consacre à l'éducation a stagné depuis 1980 [21].

Un investissement de 2 points de PIB permettrait de replacer la France en tête des pays de l'OCDE aux côtés de la Suède ou de la Finlande.

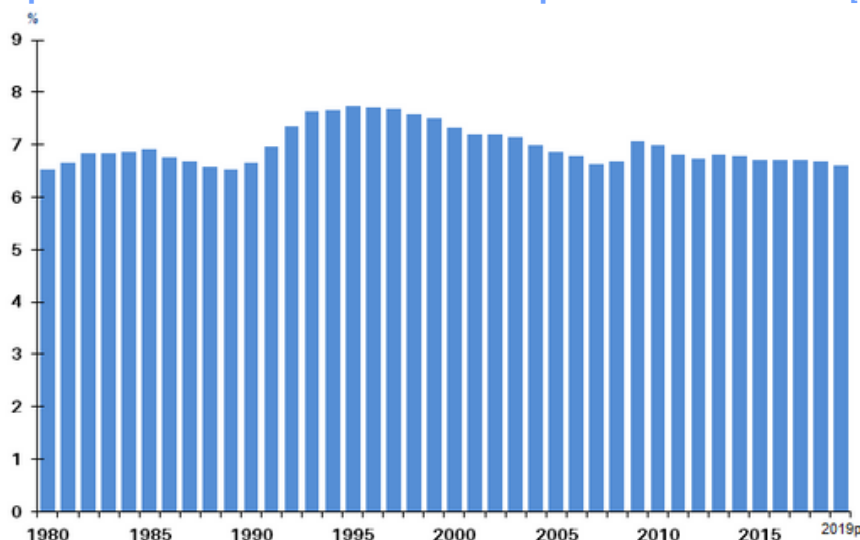
A une époque de faible croissance et de tensions économiques, l'acceptabilité et la soutenabilité d'un tel investissement suppose cependant qu'il permette de :

- **soutenir le redressement de la compétitivité et de la souveraineté de la France**, en particulier dans le domaine industriel ;
- **et d'associer pleinement l'ensemble des forces sociales**, familles, entreprises, collectivités, qui ont légitimement des aspirations pour leurs enfants, leurs salariés et leurs électeurs.

Ces deux conditions dessinent ensemble un nouveau service public de l'éducation, fondé sur une plus grande participation de la société civile et sur une plus grande part faite au pouvoir d'agir des personnes: familles, associations, enseignants et chefs d'établissements

Figure 7. La part de l'éducation dans le PIB est stable depuis 1980

Part de la dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut [22]

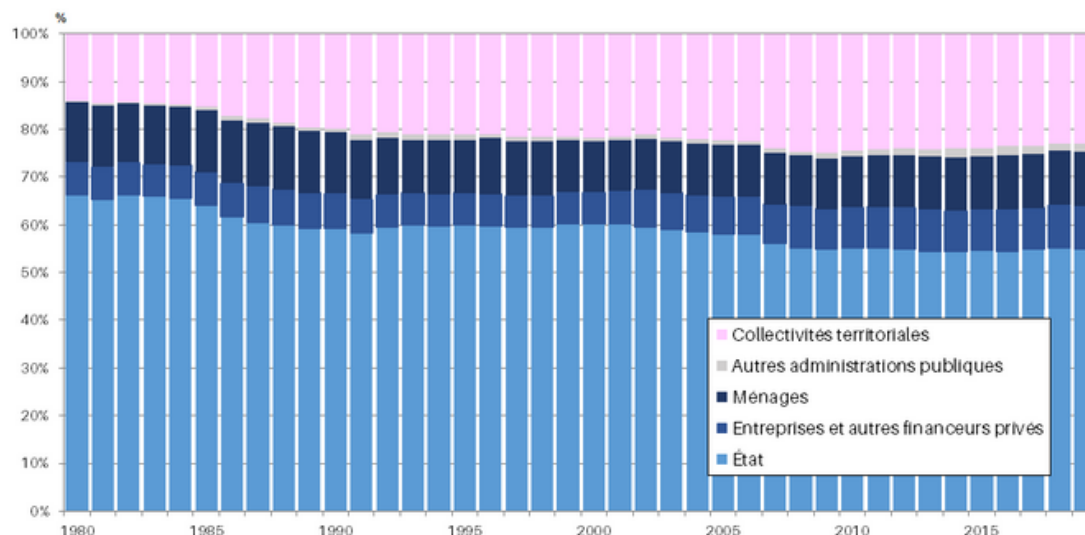


[21] La dépense intérieure d'éducation constitue l'agrégat de référence pour les comparaisons internationales. Elle s'élève, hors enseignement supérieur, à 130 Mds d'euros, soit 5,5% du PIB.

[22] Repère et références statistiques 2021, ministère de l'Éducation nationale

Figure 8. 25% de la dépense d'éducation est assurée par les collectivités

Évolution de la dépense intérieure d'éducation [23]



Dans cette entreprise, les collectivités locales ont un rôle décisif à jouer pour agréger les initiatives qui concourent à relever le défi éducatif. Elles pourront sans doute y trouver aussi une réponse forte aux fragilités de la démocratie locales et aux tentations de recentralisation qu'a suscité la succession des crises.

De l'éducation nationale au service public de l'éducation, la réforme de notre système éducatif suppose également que l'État saisisse la coopération comme un chance. À ce titre, le partenariat doit se prémunir de la confusion des rôles et il importe que l'État conserve et renforce ses capacités d'évaluation, d'arbitrage et de contrôle.

L'horizon éducatif est vaste, les obstacles sont nombreux, les perspectives immenses. Seul l'engagement partagé de toute la société permettra de relever le défi éducatif. A ces conditions, la France pourra aller de l'avant avec une plus grande confiance, en assumant la responsabilité qu'elle a de sa jeunesse et de son avenir.



Les dernières publications de VersLeHaut

L'éducation, tout un art !

Décembre 2021

Peut-on vivre sans art ? Sans culture ? L'attachement à l'art et à la culture ne semble pas avoir faibli, mais la généralisation des pratiques artistiques et des activités culturelles dans le cadre de l'éducation est loin d'être acquise.

Baromètre Jeunesse&Confiance 2021 : on participe ?

Novembre 2021

VersLeHaut publie cette année encore les résultats de l'enquête menée par OpinionWay auprès de jeunes, familles et chefs d'entreprise sur la confiance dans l'avenir, dans l'école et dans la société aujourd'hui.

Changer l'éducation, c'est possible !

Juillet 2021

le programme «prêt à l'emploi» coconstruit par la société civile : 7 défis éducatifs et 20 propositions concrètes pour relever le défi éducatif.

Éducation et immigration, arrêtons le gâchis pour réussir ensemble

Février 2021

75 propositions pour favoriser la réussite et l'intégration des jeunes issus de l'immigration



Les prochaines publications de VersLeHaut

A l'école du changement, inspirations et pratiques pour dé-systémiser le système éducatif

Septembre 2022

Rapport en partenariat avec Ashoka et la fondation Pierre Bellon

La lecture, B.A.-BA de la relation !

Novembre 2022

Allons chercher les lecteurs et la lecture où ils se trouvent !

Présentation de VersLeHaut, Le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation

Lancé en 2015 avec l'ambition de nourrir le débat public, les décideurs et les acteurs de l'éducation, VersLeHaut est le think tank dédié aux jeunes et à l'éducation.

Hors du champ partisan, VersLeHaut associe à sa réflexion des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des personnalités de la société civile tout en appuyant son travail sur des études et des recherches scientifiques.

VersLeHaut diffuse des propositions concrètes afin d'élaborer un projet éducatif adapté aux défis de notre temps.



Contact

Mail : contact@verslehaut.org

Tel : 01 74 31 62 60